



## Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

## Délibération du Conseil Municipal

## Séance du 20 mars 2023

N° 2023 / 020

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 mars 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents: Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés: Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG; Didier BERREZ pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Emmanuel ANGONIN

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour: 19
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention: 0

Objet: Adoption du budget primitif 2023 – Budget Eau potable

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,
- Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le Budget Primitif 2023 du budget Eau Potable de la Commune de Moirans-en-Montagne arrêté comme suit :

**Fonctionnement** 

Dépenses :

552 378,00 €

Recettes:

552 378,00 €

**Investissement** 

Dépenses :

494 139,00 €

Recettes:

494 139,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le Secrétaire de \$éance

Le Maire, Grégoire LONG